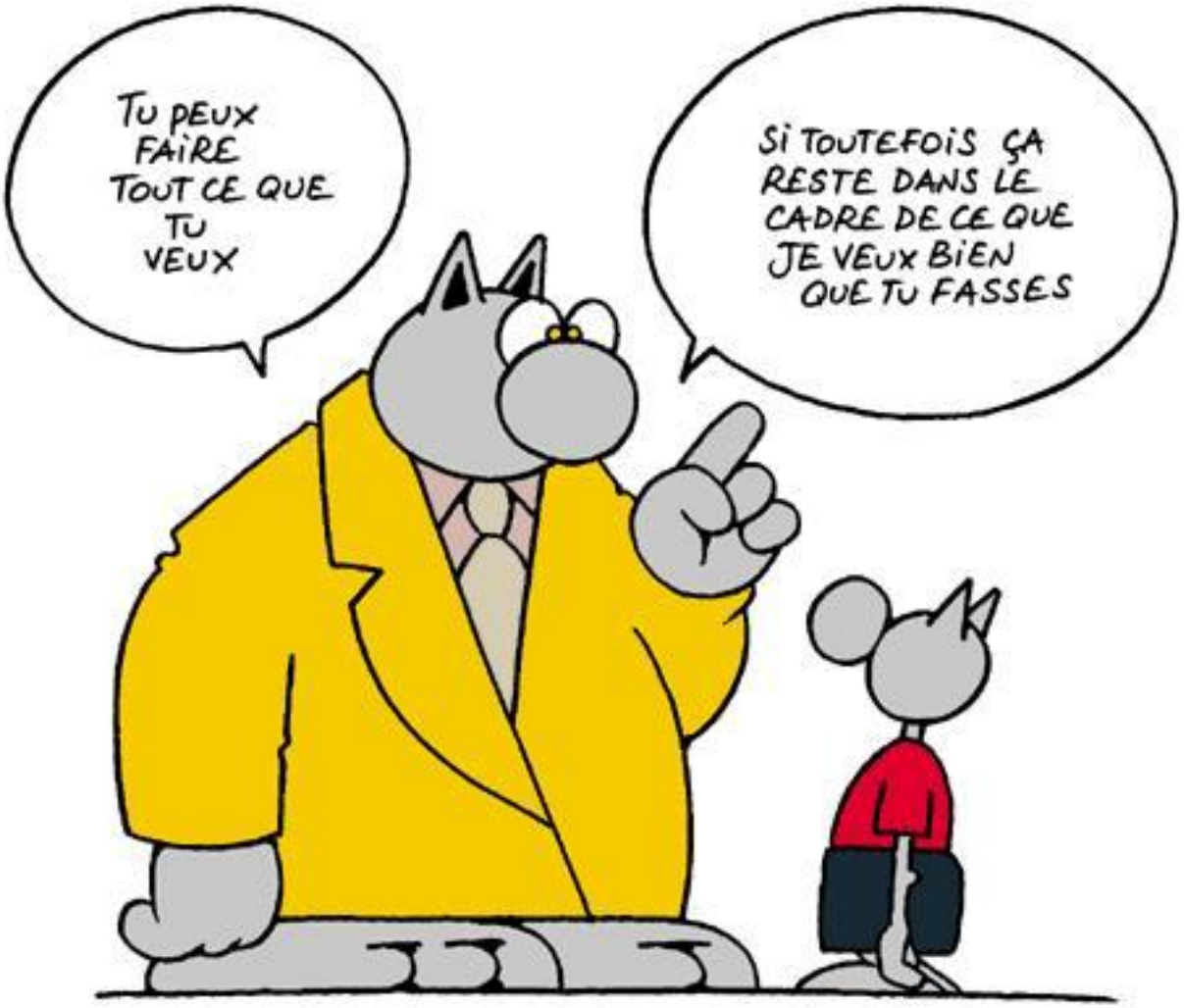


La direction générale a convoqué les organisations syndicales le 29 novembre 2017 en groupe de travail sur les règles de mutation. Ce GT fait suite à celui du 19 octobre et à l'audience avec Bruno PARENT du 13 novembre dernier. Aucune nouvelle fiche n'a été envoyée aux organisations syndicales. La direction générale s'est dite satisfaite de la présence des organisations syndicales, qu'elle interprète comme l'acceptation à l'ouverture d'un cycle de discussions.

La CGT Finances publiques ne s'y est rendue que pour entendre ce que l'administration pouvait avoir de nouveau à nous annoncer. Cette présence ne vaut pas acception du fond ou de la méthode, nous étions présents uniquement pour la défense des droits et garanties des agents de la DGFiP.

Rappelant être la représentante des personnels, la CGT Finances Publiques est la seule organisation syndicale à avoir clairement réaffirmé son opposition totale à la mise en place de règles moins protectrices pour les agents.

Cette réunion a confirmé les principes de la réforme que l'administration entend imposer aux personnels, reprenant les mêmes motivations pour la justifier. Elle réaffirme que l'affectation se fera uniquement au département.

Dans sa « grande générosité » elle accorde pour les promus de C en B un délai de 1ère affectation de 2 ans au lieu de 3.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

La CGT Finances Publiques a obtenu que le délai de séjour de 2 ans ne s'applique pas aux agents ayant subi une mutation forcée suite à suppression de poste.

Pour la CGT Finances Publiques toutes les justifications avancées par la DG pour expliquer ses décisions, découlent directement des suppressions d'emploi, du manque d'effectifs et des restructurations. Les agents subissent déjà quotidiennement les effets des manques de personnels dans les services sur leurs conditions de vie au travail. C'est donc une aberration particulièrement injuste de durcir les droits et garanties des agents pour y remédier !

Aujourd'hui, à nous d'imposer d'autres choix en se mobilisant et en premier lieu en signant la pétition CGT pour le retrait de ce projet.

Colonne de droite publique: Réunions et comptes rendus
Public: Archives GT
Mobilité

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank